

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-937108-normandie-un-refere-en-suspension-contre-les-eoliennes-en-mer-de-courseulles>

Normandie. Un référé en suspension contre les éoliennes en mer de Courseulles



L'association Libre Horizon veut éloigner les éoliennes des plages historiques du Débarquement et donc de Courseulles-sur-Mer.

Nouvel épisode dans le feuilleton des éoliennes au large de [Courseulles-sur-Mer](#). Si aucune éolienne ne fait encore face aux plages du Bessin, les travaux du parc éolien ont été lancés en mars sur terre à Bernières-sur-Mer.

L'association Libre Horizon a déposé un référé en suspension au Conseil d'État.

"Il n'y a pas d'urgence à faire ces travaux. Le raccordement aux terres ne se fera qu'en 2024, et les travaux sur terre ne durent qu'un an. Nous demandons à suspendre les travaux tant que le fond du problème n'est pas jugé", nous explique-t-on du côté de l'association. En effet, Libre Horizon a déposé deux recours devant le Conseil d'Etat et souhaite repousser le parc à plus de cinquante kilomètres des côtes, en dehors de la zone du Débarquement définie pour le classement UNESCO. "Avant, on nous disait que c'était impossible, et aujourd'hui, les nouveaux parcs sont fixés à cette distance du

littoral, avec deux fois moins d'éoliennes car plus puissantes qu'en 2012, quand le projet de Courseulles a été défini."

Libre Horizon s'oppose ainsi juridiquement au parc en s'appuyant sur le changement d'actionnaire en cours de projet, qui a changé les conditions d'attribution du projet selon l'association. "*Pourquoi conserver les choix et les prix de 2012 alors que tout a changé depuis ? C'est un peu comme si on se saignait aux quatre veines pour s'offrir une voiture flambant neuve et qu'on nous livrait finalement une vieille 4L, tout cela en enrichissant au passage les investisseurs et fonds de pension canadiens*", critique Elsa Joly, à la tête de l'association.